



**VILLE DE BALMA**

APCVEB  
Monsieur LAURETTE  
6, avenue Pierre COUPEAU  
31130 BALMA

Réf. : 354-14/GS  
Objet : Zone d'Aménagement Différé de Lasbordes

Balma, le 12 décembre 2014

Affaire suivie par Gilles SANCHEZ  
☎ 05.61.24.92.90 - ✉ g.sanchez@mairie-balma.fr

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 14 octobre dernier, vous m'avez saisi de plusieurs interrogations concernant le devenir de la ZAD de Lasbordes, la préparation du futur SCOT, le lancement d'un inventaire participatif ainsi que sur certains de mes engagements de campagne.

Je souhaite donc vous apporter les réponses les plus précises possibles et vous préciser l'avancée des dossiers gérés avec mes deux élues en charge de l'urbanisme ainsi que de l'environnement et du développement durable. Respectivement Mesdames DARBIN-LANGE et FLORENT.

1/- Tout d'abord je vous informe que la ville de Balma, par courrier que j'ai établi en date du 8 septembre dernier (en pièce jointe) a transmis son avis au projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Midi-Pyrénées (SRCE). Dans son avis, la commune a interpellé la DREAL sur l'opportunité d'intégrer de nouveaux espaces naturels et agricoles de la commune dans le SRCE, au titre de la trame verte et bleue, après d'éventuelles études. Ces espaces auxquels nous pensons et qui pourraient être concernés sont :

- Le bois de Lacoste,
- Le bois de la Linasse,
- Le bois de Préserville,
- Le bois du Bosquet,
- Le bois de Lagarde,
- Le parc des Archevêques,
- Le ruisseau des Arnis,
- Le lac Saint-Clair,
- Les espaces agricoles...

2/- Je vous précise par ailleurs qu'un budget pour la réalisation d'une étude sur la biodiversité sera alloué sur les exercices 2015 et 2016, et ce, malgré un contexte économique et financier très tendu.

3/- Concernant le futur SCOT et dans le cadre de sa première révision, la ville de Balma, par courrier que j'ai établi en date du 22 octobre (en pièce jointe), a établi un certain nombre de demandes :

- La réduction de nombre de pixels présents sur le territoire communal : le SCOT approuvé positionnait 24 pixels au nord de la commune sur le secteur de Gramont et autant au sud sur celui de Lasbordes. Sur ces 48 pixels, la commune de Balma a demandé que soit supprimé l'ensemble des pixels positionnés sur les espaces agricoles et naturels (soit 20 pixel). De même, faute de disposer d'éléments tangibles à la fois sur les accroissements de population attendus et sur la réalisation des équipements structurants indispensables à la préservation de la cohérence urbanisme/transport (LUBE, Jonction Est...), nous avons souhaité que soient à nouveau analysés les pixels localisés sur les zones d'urbanisations futures inscrites au P.L.U. actuel et pour lesquels nous nous interrogeons quant à la persistance dans la forme actuelle.
- La préservation accrue de la vallée de l'Hers : la commune de Balma a souhaité que la vallée de l'Hers puisse bénéficier d'une protection renforcée au sein du futur SCOT révisé du fait de son inscription en Espaces Agricoles et Naturels protégés. Cette demande couvre l'ensemble de la vallée de l'Hers depuis la limite nord du territoire communal jusqu'à l'aérodrome de Lasbordes (adaptation de la protection avec une éventuelle reconversion en cas de départ de l'activité aéronautique).
- Adaptation des infrastructures de transports : j'ai insisté sur l'importance et l'urgence qu'il existe à engager les travaux sur l'échangeur de la Roseraie et de la RD 112 (route de Lavaur) afin de donner une suite rapide à l'étude « Porte Métropolitaine » conduite par Toulouse Métropole. Ceci de façon à y développer les aménagements (voie de bus en site propre, piste cyclable...) permettant de répondre à l'enjeu de saturation du secteur et à la desserte de la ZAC de Gramont sur la partie Thégra et La Garrigue.

4/- Parallèlement à cela, je vous informe que j'ai également engagé avec Toulouse Métropole une procédure de modification de notre Plan Local d'Urbanisme. Cette modification, bien que prenant en compte les contraintes de la loi ALUR, a pour objectif de modérer la densité sur certains secteurs stratégiques (coteaux par exemple, Pierre Aussire etc.), tout en la maintenant dans d'autres (autour du BSP en particulier).

5/- Enfin concernant la ZAD de Lasbordes, je tiens à vous rassurer. La commune de Balma va instituer, dans le cadre de la modification de son PLU, une servitude au titre de l'article L 123-2 a du Code de l'urbanisme afin de geler l'ensemble du secteur dans l'attente des préconisations d'une étude urbaine que nous engageons également en parallèle de la modification du document d'urbanisme. Cette étude d'urbanisme qui englobera par ailleurs tout le territoire communal nous permettra de mener une réflexion globale pour l'aménagement de notre Ville sur le long terme. Elle aboutira à un projet de Ville pour les décennies à venir et nous permettra également de mieux intégrer nos projets municipaux (résidence senior en centre-ville par exemple) dans une vision générale de Balma.



VILLE DE BALMA



Plus largement et comme vous pouvez le voir, je ne peux que vous réitérer ma pleine mobilisation et celle de mon équipe face aux enjeux de préservation de la qualité de vie à Balma. Depuis notre installation, les élus et moi-même œuvrons au quotidien afin de respecter les engagements pris durant la campagne électorale.

Je serai très heureux de vous rencontrer prochainement avec mes deux adjointes pour aborder ces points afin de connaître votre position et celle de votre association. Je vous invite à faire auprès de mon secrétariat plusieurs propositions de dates à partir du mois de janvier 2015.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire



Vincent TERRAIL NOVÈS



VILLE DE BALMA



**VILLE DE BALMA**

Monsieur le Directeur de la DREAL  
Midi-Pyrénées  
Service Territoires Aménagement  
Energie et Logement  
Consultation sur le projet de SRCE  
1, rue de la cité administrative  
BP 80002  
31074 TOULOUSE Cedex 9

Réf. : 26/14/FI  
Objet : Consultation sur le projet de SRCE

Balma, le **8 SEP. 2014**

Affaire suivie par Fabien Illat  
☎ 05.61.24.82.22 ✉ f.illat@mairie-balma.fr

Monsieur le Directeur,

Suite à la transmission du projet du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Midi Pyrénées et après en avoir pris connaissance, nous avons le plaisir de vous transmettre l'avis de la commune de Balma sur celui-ci.

En ce qui concerne la trame verte, nous avons bien noté la présence sur le territoire communal d'un réservoir de biodiversité au niveau de l'aérodrome de Lasbordes et de deux corridors menant à un réservoir situé sur les communes de Flourens et de Quint-Fonsegrives.

Concernant la trame bleue, nous avons noté la présence des corridors suivants sur la commune de Balma :

- ✓ Le ruisseau de l'Hers
- ✓ Ruisseau du Noncesse
- ✓ Riou Gras
- ✓ Ruisseau du Loup
- ✓ Ruisseau de la Linasse
- ✓ Ruisseau du Benech
- ✓ Ruisseau de la Garrigue
- ✓ Ruisseau de la Seillone
- ✓ Ruisseau de la Sauné

Les spécificités de ces zones, et la contribution qu'elles peuvent apporter à la biodiversité, vous ont amené à les intégrer à la trame verte et bleue.

La commune de Balma accueille d'autres espaces naturels (bois, ruisseau et zones cultivées) dont le SRCE ne fait pas mention. Si ces espaces ne font pas l'objet d'investigations, il semble intéressant de déterminer si leurs caractéristiques remplissent les critères établis

pour l'identification des éléments de la trame verte et bleue. Sans être exhaustif, les espaces naturels qui pourraient être concernés sont :

- ✓ Bois de Lacoste
- ✓ Bois de la Linasse
- ✓ Bois de Préserville
- ✓ Bois du Bosquet
- ✓ Ruisseau des Arnis
- ✓ Lac St Clair
- ✓ Bois de Lagarde
- ✓ Parc des Archevêques
- ✓ Espaces agricoles
- ✓ ...

Conscients que des inventaires et des investigations complémentaires sont nécessaires pour déterminer l'intérêt de ces espaces vis-à-vis de la biodiversité, nous espérons que le plan d'action du SRCE favorisera la réalisation de ces études.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour travailler ensemble sur l'identification d'espaces pouvant contribuer à la biodiversité.

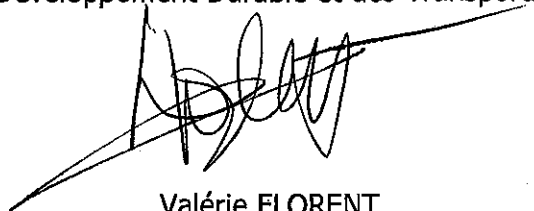
Veillez d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Maire,

A stylized signature consisting of a horizontal line with a vertical stroke intersecting it near the center.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Adjointe au Maire,  
Chargée de l'Environnement, du  
Développement Durable et des Transports

A stylized signature with multiple loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Valérie FLORENT



**VILLE DE BALMA**

Madame la Vice-Présidente en charge de  
l'Urbanisme, des Projets Urbains  
et de l'Archéologie Préventive  
TOULOUSE METROPOLE  
6, rue René Leduc  
BP 35821  
31505 TOULOUSE CEDEX 5

Réf. : 588-14/FP/SC  
Objet : Engagement 1<sup>ère</sup> révision du SCOT

Vos réf. : D:D/LC/PC/DGUD-14036544  
Affaire suivie par Pascal COURCIER

Balma, le 22 octobre 2014

Affaire suivie par Frédéric PLAS  
☎ 05.61.24.72.45 - ✉ f.plas@mairie-balma.fr

Madame la Vice-Présidente,

Dans le cadre de l'engagement de la 1<sup>ère</sup> révision du SCOT de l'agglomération toulousaine, et en réponse à votre courrier du 23/09/2014, la commune de Balma souhaite que puissent être prises en compte les demandes suivantes :

La réduction du nombre de pixels présents sur le territoire communal :

La SCOT approuvé positionne 24 pixels au nord de la commune sur le secteur de Gramont et autant au sud sur celui de Lasbordes. Sur ces 48 pixels, la commune de Balma demande que soit supprimé l'ensemble des pixels positionnés sur les espaces agricoles et naturels.

En effet, la commune de Balma souhaite mettre un accent particulier sur la protection des terres agricoles de qualité présentes sur son territoire afin de permettre notamment la promotion du maraîchage et d'une production agricole de proximité.

De même, faute de disposer d'éléments tangibles à la fois sur les accroissements de population attendus et sur la réalisation des équipements structurants indispensables à la préservation de la cohérence urbanisme/transport (LUBE, Jonction Est...) la commune de Balma souhaite que soient à nouveau analysés les pixels localisés sur les zones d'urbanisations futures inscrites au P.L.U. actuel et pour lesquels la commune s'interroge quant à leur persistance dans la forme actuelle.

Cette analyse devra permettre, d'une part, de justifier et garantir la pertinence du maintien de ces pixels et, d'autre part, d'étudier une transformation de certains, notamment sur le secteur de Lasbordes, vers une destination purement d'activité et non plus mixte comme aujourd'hui.

La préservation accrue de la vallée de l'Hers :

La vallée de l'Hers constitue à la fois une coupure verte et un couloir écologique essentiel au sein de l'agglomération toulousaine qu'il convient de mieux protéger.

Cette préservation doit aussi permettre de conserver des terres agricoles à la valeur reconnue.

Au regard de cette situation, la commune de Balma souhaite que la vallée de l'Hers puisse bénéficier d'une protection renforcée au sein du futur SCOT révisé du fait de son inscription en Espaces Agricoles et Naturels protégés.

Cette demande couvre l'ensemble de la vallée de l'Hers depuis la limite nord du territoire communal jusqu'à l'aérodrome de Lasbordes. Concernant l'emprise de ce dernier, il conviendra d'adapter la protection avec une éventuelle reconversion en cas de départ de l'activité aéronautique.

Enfin, la commune de Balma souhaite également insister sur l'importance et l'urgence qu'il existe à engager les travaux sur l'échangeur de la Roseraie et de la RD 112 (route de Lavar) afin de donner une suite rapide à l'étude « Porte Métropolitaine » conduite par Toulouse Métropole. Ceci de façon à y développer les aménagements (voie de bus en site propre, piste cyclable...) permettant de répondre à l'enjeu de saturation du secteur.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire



Vincent TERRAIL NOVÈS